RÈGLEMENT 2016-07

Modifiant le règlement 2014-02 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Duhamel

CONSIDÉRANT QUE, le 10 juin 2016, entrait en vigueur la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi 83);

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 101 de cette loi, le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être modifié afin d'inclure l'interdiction qui y est prévue;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1) prévoit, aux articles 11 et 12, les modalités relatives à l'adoption d'un règlement en cette matière;

EN CONSÉQUENCE:

LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Modification de l'article 5.5

L'article 5.5 du règlement 2014-02, relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Duhamel, est modifié par l'insertion, après le premier paragraphe, du texte suivant:

« Il est interdit à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ».

ARTICLE 2 Entrée en vigueur

Adopté.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

David Pharand	Claire Dinel,gma		
Maire	Directrice générale et		

secrétaire-trésorière

RÈGLEMENT 2016-07

Modifiant le règlement 2014-02 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Duhamel

Certificat de publication

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le règlement numéro 2016-07 en affichant une copie aux endroits prévus sur le territoire de la municipalité de Duhamel, entre 8h00 et 16h00 le 6^{ième} jour du mois de septembre 2016.

Et j'ai signé à Duhamel le	_2016.
Claire Dinel, gma	
Directrice générale et secrétaire-trésorière	

PROCÉDURE	DATE	NUMÉRO
Avis de motion	5 août 2016	
Adoption du	2 septembre 2016	2016-09-18174
règlement		
Avis public	6 septembre 2016	
d'adoption		
Avis public d'entrée	6 septembre 2016	
en vigueur		
Amendé par le		
règlement		
Abrogé par le		
règlement		